

Politique d'innovation pédagogique à l'INSPÉ de l'académie de Strasbourg

1. Définition de l'innovation pédagogique à l'INSPÉ de l'académie de Strasbourg

S'il convient d'être prudent lorsqu'on tente de définir ce qu'est l'innovation pédagogique, tant le concept est polysémique, nous essayerons toutefois de le faire en nous appuyant sur une diversité de travaux, afin de préciser l'approche retenue à l'INSPÉ de l'académie de Strasbourg.

Le conseil national de l'innovation pour la réussite éducative (Cnire) s'est doté d'une définition collective de l'innovation : "une pratique innovante est une action pédagogique caractérisée par l'attention soutenue portée aux élèves, au développement de leur bien-être, et à la qualité des apprentissages. En cela, elle promeut et porte les valeurs de la démocratisation scolaire".

Cros (2001) mentionne que l'innovation résulte d'une intention et met en œuvre une ou des actions visant à changer ou modifier quelque chose (un état, une situation, une pratique, des méthodes, un fonctionnement), à partir d'un diagnostic d'insuffisance, d'inadaptation ou d'insatisfaction par rapport aux objectifs à atteindre, aux résultats, aux relations de travail. Selon Tricot (2017), l'innovation désigne la manière dont les systèmes s'adaptent aux évolutions. En ce sens, l'innovation pédagogique renvoie aux tâches réalisées par les enseignants dans leur organisation de l'espace, du temps, des relations. L'innovation pédagogique met en œuvre un changement d'ambition, en vue d'une plus grande efficacité et d'une meilleure efficience (Tricot, 2017). Acceptons que certaines de ces innovations paraissent microscopiques et ne concernent que des détails, au regard des grands principes pédagogiques connus depuis des siècles ! L'essentiel n'est-il pas que la classe soit un « atelier » visant à lutter contre l'ignorance (Vincent, 2021), où les élèves (ainsi les étudiants !) essaient, ré essaient, reprennent, plutôt qu'une salle de spectacle ?

En ce sens, nous pensons, avec Marquet (2022)¹, qu'il serait pertinent de faire évoluer le terme d'« innovation pédagogique » vers celui d'« initiative pédagogique » ; l'initiative désignant « la capacité des enseignants, des équipes et des établissements à mettre en œuvre des actions adaptées en réponse à des situations particulières ou à des demandes implicites ou explicites des usagers ou de l'institution », et pouvant être qualifiée d'innovation après objectivation des effets des mises en œuvre et une mise en perspective contextuelle, historique voire scientifique (Marquet, 2022, p. 19).

2. Eléments de contexte : orientations locales et nationales

Le 16 novembre 2021, l'Université de Strasbourg obtenait la labellisation du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation comme Pôle universitaire d'innovation (PUI) ; le présent document ambitionne de définir la politique d'innovation pédagogique de l'INSPÉ de l'académie de Strasbourg en cohérence avec les orientations de l'Université de Strasbourg et les orientations nationales.

¹ Marquet, P. (2022). Rapport d'étonnement / Note d'étape, Pour le comité national d'expertise de l'innovation pédagogique dans l'enseignement agricole.

La réflexion s'inscrit dans le cadre de la loi de programmation de la recherche (LPR)² autour de la thématique « recherche partenariale et innovation ». L'enjeu, pour l'INSPÉ, est a) de développer l'efficacité et l'efficience des formations pédagogiques, tout en s'inscrivant dans la continuité des orientations de l'Université de Strasbourg et plus généralement de celles impulsées au niveau ministériel. Dès le 8 juillet 2013, l'innovation trouvait en effet toute sa place dans la loi pour la fondation de l'école de la République. Elle fait aujourd'hui l'objet d'attentions et d'interrogations renouvelées ; b) à l'instar d'autres INSPÉ, de considérer l'innovation comme un objet et une problématique de formation à part entière. Les contenus enseignés à l'INSPÉ contribuent ainsi au développement des compétences professionnelles des enseignants, des CPE et des professionnels de l'éducation ; c) d'articuler au mieux recherche et innovation, en appuyant les formations sur les apports de la recherche ; d) d'essaimer les démarches innovantes efficientes aux formateurs (à travers un plan de formation de formateurs ajusté régulièrement aux besoins) et aux étudiants ; et e) de valoriser toute démarche innovante à travers une communication renforcée à l'interne et à l'externe.

En cohérence avec les orientations stratégiques de l'Université de Strasbourg, trois grands axes définissent la politique d'innovation pédagogique de l'INSPÉ de l'académie de Strasbourg :

Axe 1 : Mettre les actions sur le développement durable et les responsabilités sociétales (DDRS) au centre des préoccupations et des pratiques professionnelles

Axe 2 : Renforcer l'individualisation des formations et l'inclusion, ainsi que la formation à enseigner de manière inclusive

Axe 3 : Poursuivre l'accompagnement pédagogique des formateurs, l'intégration du numérique et de l'audio-visuel dans les pratiques pédagogiques, grâce à l'@atelier de l'INSPÉ.

A compter de la rentrée 2023, deux nouveaux axes d'innovation sont développés complémentairement aux trois axes ici présentés :

- l'intégration de Chat GPT dans les formations et les formations de formateurs,
- la prise en compte renforcée du bien-être des étudiants, sur la base d'une analyse des besoins menée en cours d'année universitaire.

Axe 1 : Mettre les actions sur le développement durable et les responsabilités sociétales (DDRS) au centre des préoccupations et des pratiques professionnelles

La préoccupation sur le développement durable s'inscrit dans un contexte multiple, institutionnel, universitaire et local.

1.1 Inscription dans le contexte institutionnel

Du côté institutionnel, en février 2022, le rapport Jouzel³ rappelle l'importance de sensibiliser et de former aux enjeux de la transition écologique et du développement durable dans l'enseignement supérieur. L'organisation du partage des ressources et des expériences, via des plateformes d'échange, est déterminante pour atteindre la mobilisation de tous les acteurs.

² Loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche (LPR)

³ Jouzel, J. (2022) : Sensibiliser et former aux enjeux de la transition écologique et du développement durable dans l'enseignement supérieur. Rapport remis à la Ministre Frédérique Vidal le 16 février 2022.

A la suite du rapport Jouzel, le MESRI présente les mesures prises pour « donner à chaque citoyen les moyens d'une compréhension globale, réaliste mais optimiste ». Sylvie Retailleau⁴ rappelle ainsi que « la crise écologique convoque toutes les disciplines de la science et nous invite à penser les modalités même de notre compréhension de cette crise dans les formations ». Parmi les mesures présentées, la nécessité de développer de nouveaux enseignements dans tous les cursus ; au plus tard en 2025, il sera proposé à chaque étudiant de 1^{er} cycle un socle de connaissances et de compétences globales, transversales et pluridisciplinaires ; par ailleurs, la formation donnera lieu à une certification, condition pour être diplômé du 1^{er} cycle.

L'éducation au développement durable est par ailleurs inscrite dans les programmes des élèves des écoles, collèges et lycées et dans les 17 objectifs de développement durable définis par l'ONU en 2015 et à atteindre d'ici 2030, afin d'éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous.

1.2 Inscription dans le contexte universitaire

Au niveau universitaire, l'université de Strasbourg (unistra) fixe comme à chaque composante l'objectif de veiller à ce qu'au moins une Unité d'Enseignement (UE) disciplinaire aborde les problématiques liées au développement durable (tels que la transition écologique, la durabilité) et aux enjeux sociétaux (tels que l'interculturalité, l'intégrité scientifique, la lutte contre les discriminations)⁵. Trois engagements sont pris dans la feuille de route de l'unistra : a) former, à terme, tous les étudiants et personnels aux enjeux de la transition socio écologique ; b) développer des recherches sur les enjeux socio-environnementaux ; et c) promouvoir un fonctionnement écoresponsable à tous les niveaux.

L'éducation à l'environnement et au développement durable développée à l'INSPÉ s'inscrit pleinement dans ces différents cadres. Un tronc commun est prévu pour tous les étudiants des INSPÉ visant une appropriation des thèmes d'éducation transversaux et des grands sujets sociétaux⁶.

1.3. A l'INSPÉ de l'académie de Strasbourg

Sous l'impulsion d'un référent « développement durable », la réflexion trouve un triple ancrage historique, scientifique et éducatif.

L'être humain s'interroge en effet depuis fort longtemps sur les conséquences de son activité sur l'environnement⁷⁸. C'est dans un contexte où les questions relatives au climat, à la biodiversité ou encore aux conflits géopolitiques prennent une place de plus en plus prépondérante, que l'éducation au développement durable joue un rôle fondamental pour former les citoyens de *demain*, leur permettre de réfléchir, de faire des choix, d'agir pour eux et pour la planète toute entière.

L'objectif d'intégrer le développement durable et les responsabilités sociétales est devenu prioritaire. Pour y parvenir des actions de formation de formateur sont déployées. L'ambition est tout d'abord de s'accorder

⁴ Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

⁵ Note de cadrage du 5 avril 2022.

⁶ A. du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF).

⁷ G. P. Marsh (1864). *Man and nature*. New York : Charles Scribner.

⁸ D. Meadows (1972). *The limits to Growth*. Potomac Associates. Universe Books.

sur une définition du développement durable, puis d'identifier les leviers pour développer le DDRS dans les formations, avant de réfléchir aux mises en œuvre au sein des Unités d'Enseignement et au sein des cours.

Dès la licence, il est prévu qu'une « semaine intégrée » sensibilise les étudiants à ces questions en leur permettant d'être acteurs de leur formation dans des contextes multiples et à travers des activités variées.

A leur arrivée en master, les étudiants auront intégré les bases conceptuelles ; l'ambition est par conséquent de les outiller pour qu'ils intègrent le DDRS en contexte professionnel. Les enseignements en master visent ainsi (a) à approfondir le socle de connaissances, la maîtrise des notions et concepts, l'appréhension de la globalité et de la complexité du DDRS ; et (b) à intégrer les questions du DDRS dans une perspective d'insertion professionnelle des étudiants, dans leurs activités professionnelles en stage ou futures : il s'agit pour eux de se former à éduquer et enseigner le développement durable. Plus précisément, il s'agit de montrer aux étudiants comment sont activés différents leviers de la politique d'éducation au développement durable (EDD) à l'échelle scolaire. Celle-ci repose à la fois sur les programmes scolaires (qui désormais intègrent dans les différentes disciplines des problématiques EDD et seront amenés à évoluer progressivement pour en proposer plus, le conseil national des programmes étant saisi de la question par le ministre) et sur les projets pédagogiques impliquant les élèves (projets d'école, d'établissement, sorties, classes vertes, actions éducatives conduites avec des partenaires...).

A l'INSPÉ de l'académie de Strasbourg, une partie du cahier des charges de l'Université de Strasbourg est déjà intégrée dans les maquettes, à travers des enseignements liés à l'interculturalité, la lutte contre les discrimination, l'égalité entre les femmes et les hommes, l'inclusion... l'ambition est désormais de compléter et d'approfondir les thématiques liées à l'environnement, au développement durable, à la transition énergétique et écologique, de proposer une nouvelle matière « Éducation au Développement Durable » (EDD) dans toutes les maquettes MEEF. Loin de faire uniquement de l'EDD un objet d'enseignement, l'ambition est d'engager une démarche globale de changement des comportements. Située à la croisée des piliers environnementaux, économiques, sociaux et culturels, l'éducation au développement durable ne saurait se limiter à la seule approche d'apports cloisonnés ; les différentes disciplines seront agrégées pour passer d'une dimension parcellaire à une vision globale puis à une approche professionnalisante.

Il s'agira enfin d'envisager les prolongements possibles dans d'autres cadres (la recherche, le mémoire, l'interdisciplinarité, ...).

Axe 2 : Renforcer l'individualisation des formations et l'inclusion

2.1 Poursuivre le développement de l'approche par compétences

Depuis plusieurs années, l'INSPÉ est impliquée dans un processus d'évolution des modalités d'évaluation, notamment en développant l'évaluation par compétences. Le Contrat d'Objectifs et de Moyens conclu pour cinq ans (2018-2022) entre la composante et la Présidence de l'Unistra reprenait l'ambition de renforcer la qualité des formations, de faire évoluer les pratiques de formations en actionnant différents leviers et de développer la dimension formative de l'évaluation par compétences.

La rénovation des maquettes de formation des masters MEEF liée à la réforme de la formation initiale s'est accompagnée d'un travail en profondeur sur la rénovation des pratiques de formation.

Un premier jalon de cette transformation des pratiques avait été posé en 2019 avec l'activation du levier Idex Transformation pour la mention MEEF Second degré. Ce projet, intitulé « Développer un dispositif professionnalisa^{nt} impliquant l'étudiant dans son positionnement par rapport à un référentiel de compétences » et validé par la CFVU du 3 décembre 2019, visait à permettre aux étudiants de M1 d'entrer dans une démarche d'autoévaluation et de coévaluation autour des compétences professionnelles et de devenir plus acteurs de leur formation. Il a été un levier de changement des pratiques et un moyen de dynamiser les équipes. Pivot central d'un ensemble de projets menés à l'INSPÉ, le projet, dans sa démarche, a participé à l'amélioration globale de l'offre de formation avec des retombées attendues pour les étudiants (rendre plus compréhensible la poursuite d'études et faciliter l'insertion professionnelle) et pour les enseignants (élaboration d'un projet de formation partagé, d'un programme de formation cohérent et progressif, amélioration des démarches d'évaluation au service des apprentissages). Ainsi, l'ensemble des UE « professionnelles » de l'intégralité des parcours de M1 a basculé dans une évaluation par compétences dès la rentrée 2022. Les équipes pédagogiques ont décidé de poursuivre la démarche en M2. À la rentrée 2023, l'ensemble des UE professionnelles du M2 de la mention sont proposées dans le cadre d'une évaluation par compétences. L'idex a ainsi permis de répondre à l'objectif du Contrat d'Objectifs et de Moyens de l'INSPÉ.

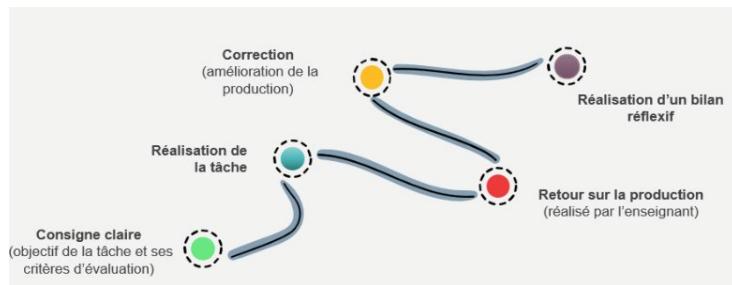
Dans une logique d'essaimage, les équipes pédagogiques des diplômes interuniversitaires (DIU) que suivent les fonctionnaires stagiaires à mi-temps ont elles aussi opté pour une évaluation intégrale par compétences. Ainsi, les formations et les évaluations des UE « professionnelle » du Master MEEF 2d degré et du diplôme entier de DIU s'opèrent dans le cadre d'une évaluation intégrale par compétences s'appuyant sur le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation publié au BO du 25 juillet 2013 qui liste les compétences professionnelles que le fonctionnaire stagiaire doit développer. Ce référentiel est repris par le référentiel de formation, intitulé « Former l'enseignant du XXI^e siècle », des futurs professeurs des premier et second degrés et des CPE qui donne un cadre commun à la formation des futurs professeurs dans le cadre des masters MEEF comme des parcours adaptés (le DIU), et permet de donner une formation homogène au niveau national. Il regroupe ces compétences en trois grands blocs. Une liste d'attendus complète ce référentiel. Chaque équipe s'est emparée de cet outil national, l'a adapté et ajusté aux besoins.

A l'INSPÉ de l'académie de Strasbourg, l'évaluation des compétences consiste à vérifier un degré de maîtrise minimum requis pour chaque attendu (précisément, il est attendu que les étudiants atteignent le niveau 2 sur 4, défini comme une maîtrise suffisante des bases des compétences visées pour agir de façon autonome et la possibilité d'anticipation et d'effectuation de choix professionnels appropriés). Pour ce faire, l'évaluation par compétences s'appuie sur un portfolio intégrant :

- Plusieurs productions individualisées de l'étudiant.e. Certaines productions sont obligatoires. La liste des productions attendues ainsi que les éléments de forme sont fournis aux étudiants en début d'année par l'équipe pédagogique.
- Les rapports de stage du tuteur de l'éducation nationale.
- Les rapports de visite du visiteur INSPÉ.

Chaque stagiaire est accompagné par un formateur de l'INSPÉ, qui suit l'étudiant dans le processus de formation, d'évaluation et coordonne les équipes pédagogiques qui évaluent toutes les compétences, la plateforme Moodle servant d'espace de dépôt et d'interface d'échange.

A mi-parcours de formation, des bilans intermédiaires de validation d'acquisition de compétences sont effectués et un positionnement de l'étudiant opéré. Ces bilans permettent à l'équipe pédagogique de faire le point avec l'étudiant quant à la maîtrise des connaissances et compétences visées par le semestre. La ligne directrice est l'interaction entre l'étudiant et son évaluateur.



Raucent, B., & Lecoq, J. (Eds.). (2018). *Évaluer les compétences avec un(e) portfolio*. Université catholique de Louvain (UCL).

D'autres projets participant au développement de compétences professionnelles des enseignants et enseignants-chercheurs de l'INSPÉ et permettant le renouvellement des pratiques ont été actionnés comme leviers de transformation des pratiques. Il s'agit de deux autres projets Idex présentant les mêmes objectifs mais visant des publics différents ou avec une focalisation plus resserrée (1-AcCompLi, Accompagner la construction des compétences en Licence - 2020-2022 / 2-Faciliter l'accès aux ressources documentaires par des ressources vidéo pour un enseignement non linéaire) et d'un projet interne qui repense de nouvelles modalités de formation des enseignants et enseignants-chercheurs de l'INSPÉ. L'INSPÉ participe également à des projets portés par l'Unistra et pilotés par l'IDIP (Institut de développement et d'innovation pédagogiques) comme le projet EAD (Enseignement à distance) pour la construction de workshops et d'un guide des bonnes pratiques en EAD, et le projet DéPHy (Développer des pédagogies hybrides et durables). Ces contributions enrichiront la réflexion sur l'intégration de nouvelles modalités de formation. Pour mettre en œuvre ces projets afin de dynamiser les équipes, l'INSPÉ a créé et fait évoluer un pôle d'ingénierie et d'innovation pédagogique l'@telier) qui, par son offre de services, représente un appui technique et opérationnel, doublé d'une mission de formation et d'accompagnement de projets innovants.

2.2 Développer l'accessibilité universelle pour favoriser la réussite et répondre aux besoins de tous les apprenants

La pédagogie universelle à destination des élèves a fait son entrée dans les maquettes MEEF à la rentrée 2021, suite à l'entrée en vigueur du cahier des charges de l'école inclusive impulsé au niveau ministériel⁹. L'INSPÉ de l'académie de Strasbourg, en cohérence avec ces orientations ministérielles et celles de l'Université de Strasbourg pour une université inclusive¹⁰, a décidé de renforcer l'individualisation des formations, notamment en formant les formateurs à la notion d'accessibilité ainsi qu'à la pédagogie universelle (Universal design for learning).

⁹ <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/guide-de-la-rentree-etudiante-2021-50684>

¹⁰ Document d'orientation stratégique 2030

Cette pédagogique est une application pédagogique scolaire et universitaire de l'ambition d'accessibilité. La pédagogie universelle, encore appelée conception universelle de l'apprentissage (CUA) met en commun les meilleures pratiques destinées à répondre aux besoins de la diversité des apprenants (Davies et al., 2013). Elle cherche à relever « le défi de la diversité des élèves et le défi des exigences élevées » (Rose et Meyer, 2002, p. 5). Elle s'appuie sur une planification réalisée en amont de la situation d'apprentissage ou d'enseignement et propose des modalités d'apprentissage flexibles permettant d'augmenter l'accessibilité des situations d'apprentissage pour tous les élèves et les étudiants. En cela, cette pédagogie vise notamment à limiter, autant que possible, la réduction du niveau des attentes et les aides apportées a posteriori des situations d'apprentissage.

Les avantages de cette pédagogie ont été évalués pour le primaire, le secondaire et à l'université en contexte américain et canadien : amélioration des apprentissages et de la motivation des élèves et des étudiants, source d'innovation pédagogique et de satisfaction professionnelle pour les enseignants (Bergeron et al., 2011).

Cette approche prend en compte l'ensemble des besoins des élèves et des étudiants et « doit bénéficier aux étudiants en situation de handicap, mais également aux autres étudiants » (Kennel et al., 2021, p 6). Elle permet aussi de répondre équitablement aux besoins des élèves ou étudiants porteurs de troubles ou en situation de handicap, qu'ils soient ou non diagnostiqués.

Parmi les actions de formation proposées, sont envisagées la conception de séances d'enseignement et de scénarii de formation accessibles, la réalisation de captures vidéo de mises en œuvre de ces séances dans des classes de l'académie de Strasbourg ou de captures vidéo de cours réalisés par des enseignants à l'INSPÉ de Strasbourg. La mise à disposition de ces ressources sera alors proposée aux étudiants des Master MEEF et aux enseignants de l'INSPÉ de l'académie de Strasbourg.

Ces actions doivent permettre de faciliter le suivi des enseignements à l'université pour chacun et pour tous, d'accroître ainsi la motivation des étudiants et de favoriser leurs apprentissages, de renforcer leur confiance en eux et, *in fine*, de maximiser leurs chances de réussite des examens.

Axe 3 : Poursuivre l'accompagnement pédagogique des formateurs, l'intégration du numérique et de l'audio-visuel dans les pratiques pédagogiques, grâce à l'@atelier de l'INSPÉ

3.1 L'@atelier, pôle d'innovation, d'ingénierie et d'accompagnement pédagogique

L'INSPÉ se trouve aujourd'hui face à un défi majeur, réussir les transitions écologiques et numériques.

Pour accompagner au mieux la transition numérique, la politique de l'innovation pédagogique de l'INSPÉ de l'académie de Strasbourg se décline à travers un service et un dispositif ambitieux appelé l'@atelier.

L'@atelier offre un soutien aux enseignants et aux étudiants en accompagnant les équipes pédagogiques pour penser des démarches innovantes en formation initiale, pour les faire vivre aux étudiants de telle sorte qu'ils les mettent en œuvre dans l'enseignement primaire et secondaire.

Précisément, l'@atelier se donne trois grandes missions :

- Le développement des compétences des formateurs : accompagnement individuel des projets des enseignants, formations en petits groupes sous forme d'ateliers, aide à l'organisation de conférences, de séminaires, de journées d'étude...

- A titre d'illustrations, l'@atelier organise des temps de formation à l'utilisation de Moodle, à la découverte d'Ernest, à Limesurvey, Pod, Wooclap, ...
- L'accompagnement de projets pédagogiques pensés par les formateurs. Par exemple, deux projets ont récemment été soutenus : « Les Inspécialistes », création de contenu vidéo pour les étudiants dans le domaine de la maîtrise de la langue, et le soutien à la « Conception de ressources pédagogiques relatives à l'accessibilité des enseignants et des formations ». L'@atelier accompagne également les étudiants dans la réalisation de projets. A titre d'illustration, les étudiants du master IFC (Ingénierie de la Formation et des Compétences) ont réalisé, avec l'@atelier, des clips vidéos de présentation des débouchés de leur parcours universitaire, sous forme d'interviews de professionnels dans leur contexte d'exercice du métier.
 - La production de ressources pédagogiques : veille pédagogique, développement de deux collections valorisant les travaux de recherche des formateurs (« Têtes chercheuses ») et les démarches innovantes en classe (« C'est la classe »), création de fiches synthétique, pratiques, de tutoriels pour utiliser les outils numériques de l'INSPÉ, aide à la réalisation de tournages audio-visuels pour faire découvrir les métiers accessibles à la suite des formations proposées par l'INSPÉ.

3.2 L'intégration d'un dispositif de certification des compétences numériques

Dans le cadre du développement des compétences numériques des enseignants, un nouveau dispositif de certification des compétences numériques professionnelles des professeurs et CPE prenant appui sur le niveau de maîtrise des compétences numériques professionnelles du cadre de référence des compétences numériques en éducation (CRCN-Édu) et dénommé « Pix + édu » se met en place depuis janvier 2022. La certification est obtenue à la suite de deux temps d'évaluation distincts, le premier dit « volet humain » assuré par les INSPÉ, le second dit « volet automatisé ». Cette certification prend appui sur les deux années de master et l'année de stage qui suit le master. Elle est précédée de temps de formation qui sont de la responsabilité des INSPÉ.

2022/23 et 2023/24 consistent en une phase pilote du dispositif où chaque INSPÉ teste et expérimente des dispositifs. Un chargé de mission Pix + édu a été nommé. Il assure la mise en place de cette certification. Les dispositifs ont été testés dans la mention MEEF 2d degré et dans les DIU 2d degré sur des effectifs restreints d'étudiants. L'enjeu est de généraliser à grande échelle le dispositif.

- La certification « humaine » est dévolue aux INSPÉ et doit se faire en M2.

Le « volet humain » donne donc lieu à des enseignements permettant la réalisation des trois phases de ce volet : conception, mise en œuvre et analyse réflexive d'une situation d'enseignement. Il s'agit aussi de monter un dispositif d'évaluation certifiante.

- La certification « automatisée » a lieu durant l'année de stage des PES.

Lors de deux années de master, les étudiants se voient proposer des parcours de positionnement et d'auto-formation afin de développer leurs compétences en lien avec le CRCN et le CRCNE. Ces parcours permettent de préparer le « volet automatisé » de la certification. En complément des parcours proposés via la plateforme Pix, des enseignements peuvent être envisagés pour renforcer les contenus de formation proposés par la plateforme.

Les équipes pédagogiques s'inspirant des expériences déjà réalisées dans d'autres INSPÉ et de ce qui est actuellement testé dans notre INSPÉ dans le Master MEEF 2d degré, ont estimé nécessaire de refondre les enseignements autour du numérique et de proposer des enseignements spécifiques à trois moments de l'année : en M1, en M2 tout au long de l'année (donc en S3 et en S4) et en articulation forte avec le stage. Elles ont estimé nécessaire d'y consacrer 32 heures environ, entraînant des aménagements de maquette pour 2024/28.